

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 7 novembre 2024 à 18h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 novembre 2024 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Alain **MOISSONNIER**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**,

Absents excusés : Aïcha **BURDAIRON** donne procuration à Rachel **HUGUES**, Dominique **LACROIX** donne procuration à Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER** donne procuration à Gilles **VINCENT**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Jan **VINCENT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 juillet 2024

Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

2. Actions du Maire par délégation du conseil municipal

Le Maire a déclaré un sinistre aux assurances pour l'enseigne Clairbois dû à une chute de pierre.

Suppression de la régie municipale de la cantine.

Délivrance d'une concession au columbarium et renouvellement de 2 concessions au cimetière.

A représenté la commune au Tribunal de Proximité de Saint-Claude pour un dossier de surendettement – non-paiement de facture d'eau et de garderie.

A répondu au défenseur des droits pour une nouvelle procédure initiée par Jacques **ZANINETTA** dans l'affaire du Certificat d'Urbanisme **GUERVILLE-LOCATELLI**.

Règlement des frais d'avocat et a porté recours au Tribunal Administratif sur les frais de justice demandés. Le certificat d'urbanisme a bien été délivré depuis le verdict.

A fait un arrêté d'alignement pour la propriété **VUILLET-A-CILLES** – Rue du Moncé.

3. Affaires sociales – Ordures ménagères

Avec l'arrivée des points d'apport volontaire, on avait évoqué le potentiel risque d'avoir des gens en difficultés pour emmener leurs ordures en dehors de la commune. On a eu à ce jour 2 demandes, dont une d'une jeune femme n'est pas autonome, qui rencontre des difficultés pour se déplacer. Le conseil municipal approuve le principe d'assistance pour les personnes en difficulté à déposer leurs ordures ménagères et soumet le service à la validation par la commission communale chargée de l'action sociale. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Finition des travaux avec la réalisation d'un enrobé bicouches sur l'ensemble des surfaces aux molochs. Demande s'il y a eu constat de problème de stationnement à cet endroit ?

Le conseil municipal répond qu'il y a eu quelques camions, mais le problème n'a plus lieu.

Gilles **VINCENT** annonce qu'il a regardé un peu le tri à l'air d'être correct.

Le Maire confirme et informe qu'il n'y a pas de dépôt sauvage récurrent de constaté.

Arrivé de Michaël **MARILLIER** à 18h54.

4. Affaires financières - Décisions modificatives et ajustements budgétaires de fin d'année

Sur le budget principal, il y a des intégrations des avances de subvention SIDEC (cpt 238) pour bénéficier du FCTVA sur les travaux. C'est neutre dans le chapitre 041 pour 100 000 €.

Il faut amortir sur un an avec neutralisation des travaux des réseaux. Constatation des amortissements en dépense au compte 68 et en recette au compte 28 à hauteur de 65 000 €. Neutralisation de l'amortissement en dépense au compte 198 et en recette au compte 7768 à hauteur de 65 000 €.

Il convient d'augmenter les crédits au 1641 (emprunt) de 15 500 €, le virement à la section d'investissement (021-023) pour effacer le déficit d'investissement, de 21 500 €. Et il faut ouvrir l'article 756 pour une recette non prévue de 4 300 €. Il faut équilibrer ces écritures, en réduisant des dépenses. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Budget de l'eau, il faut passer les écritures des amortissements, des écritures d'ordres, 1 680 € et 790 € en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Budget Lotissement, on a effectué des travaux à intégrer, pour 227 867,80 €, c'est l'effacement de l'ancien stock, l'intégration des nouveaux travaux et la création du nouveau stock. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Délibération pour l'ouverture des crédits d'investissement 2025 pour les budgets principal et eau, à hauteur de 25% des crédits d'investissement de 2024. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

5. Personnel municipal

a) Protection Sociale Complémentaire prévoyance

Nous devons saisir le Comité Social Technique pour la protection sociale complémentaire qui recouvre les risques d'atteinte à l'intégrité physique dénommée risque santé ou mutuelle santé, et ceux liés à l'incapacité de travail risque prévoyance ou maintien de salaire. La réforme de la protection sociale complémentaire a introduit l'obligation de participation des employeurs public à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et du 1^{er} janvier 2026 pour la santé. Le centre de gestion à négocier par le biais d'un contrat de groupe des complémentaires prévoyance et santé. Les agents n'ont pas obligation d'adhérer. On doit définir un montant pour la prévoyance minimum de 7 € par mois et par agent, pour la mutuelle à 15 €. Les agents peuvent soit prendre un contrat labellisé, soit ils adhèrent au contrat groupe du centre de gestion. La commune laisse le choix agents de signer un contrat labellisé. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Adhésion contrat groupe garantie protection statutaire

On est déjà adhérent au contrat groupe du Centre de Gestion. C'est ce qui prend en charge les arrêts de travail aujourd'hui on a une franchise de 30 jours et le taux est de 7,14 % si on augmente à un taux de 7,98 % la franchise tombe à 15 jours pour les agents titulaires. Pour les non titulaires on laisse la formule 4, avec la franchise de 15 jours au taux de 1,09%. Propose de passer à la formule 1 au taux de 7,98%. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

c) Evolution du statut des secrétaires de mairie

C'est de l'information, le décret du 30 décembre 2023 qui revalorise le métier de secrétaire de mairie et apporte des nouvelles garanties d'évolution. Le poste de secrétaire de mairie n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2024, mais devient secrétaire général de mairie. Derrière cette Loi apporte d'autre chose dans le statut, à compter du 1^{er} janvier 2028, les recrutements sur le poste de secrétaire général de mairie ne pourra se faire que sur des agents de catégorie B, rédacteur ou plus. Ceux qu'on a aujourd'hui qui seront nommés secrétaire général de mairie avant 2028, pourront rester catégorie C. Cependant peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2027 d'une promotion interne automatique sans quota pour devenir rédacteur. On a la possibilité de transformer le poste de Julie, catégorie C, en catégorie B, rédacteur. Comme elle exerce le même métier dans une autre commune, il faut obligatoirement qu'on se coordonne pour que l'évolution soit conjointe. C'est une reconnaissance du travail accompli, une perspective d'évolution.

6. Eau potable – Surconsommation – Loi Warsmann

On a pris une délibération le 6 décembre 2022 pour les cas de fuite. On a un foyer qui a une fuite de 1 000 m³. La loi Warsmann relative à la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur et canalisations invisibles, ce qui est le cas de cette fuite, ne s'applique pas pour une fuite de chasse d'eau ou de chauffe-eau. La loi stipule que pour toute consommation au-delà du double de la moyenne des trois années précédentes doit être pris en charge par la collectivité. On applique cette loi. Ça doit être assorti d'une demande de dégrèvement du propriétaire. Interrogation pour reproduire ce principe sur la délibération actuelle. Ajouter la limite du double de la moyenne des trois dernières années.

Alain MOISSONNIER trouve cela cohérent, c'est la loi, il y a un maximum à payer.

Floriano De MATOS ajoute qu'il y a des assurances qui prennent en charge certaines fuites.

Jean-Robert BONDIER confirme. On garde les conditions de notre délibération mais on ajoute juste cette limite. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

7. Forêt

a) Assiette, dévolution et destination des coupes 2025

Michaël MARILLIER explique que pour cette année, proposition de travailler sur les parcelles 21 et 24, sur le même principe que les coupes de résineux, coupes sanitaires. En plus de cela il y aura les 2 parcelles côté Combette qui seront en vente par contrat d'approvisionnement avec l'ONF, comme on a fait cette année. Cela a bien fonctionné.

Le Maire ajoute que c'est prévu au plan de gestion pluriannuelle. Compte tenu de l'état sanitaire de la forêt, il faut aller au-delà de ça car on va perdre notre patrimoine forestier. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Alain MOISSONNIER demande si cela c'est bien du soumis ? Et pour le non soumis qu'est-ce qu'il en est ?

Michaël MARILLIER informe que c'est prévu en montant au lac d'Antre, le long de la ligne.

Alain MOISSONNIER demande si on ne peut pas faire par contrat d'approvisionnement aussi ?

Michaël MARILLIER répond que ce n'est pas possible sur du non soumis.

b) Achat de parcelles

On a une proposition de vente de terrains enclavés par la commune en Malpertuis des parcelles D13 et D14 de 3 890 m² pour 400 €. On ferait cela par acte administratif. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

8. Patrimoine

a) Acquisition d'un élément patrimonial

A rencontré la famille BROCHOT, on a fait proposition avec la condition qu'il y ait la maison avec. Ils sont d'accord pour tout vendre en lot avec la maison pour la somme de 294 000 €. Le Préfet suit la commune sur ce sujet. A sollicité l'office notarial pour estimation des frais, en attente de réponse. A sollicité l'agence de l'eau et le massif jurassien. Quand on aura retour des subventions, on décidera si on signe un compromis. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Acceptation des actifs suite à dissolution d'une association

Les Amis du Lac d'Antre se sont réunis en Assemblée Générale le 3 octobre 2024, ont voté pour la dissolution de l'Association. L'article 13 des statuts prévoit que les biens reviennent à la commune en cas de dissolution. Les actifs de l'association sont en banque de 4 315.74 €, il n'y a plus de bâtiments, la commune les a déjà achetés. A précisé lors de l'AG que si la commune acceptait ce don il serait bien de les réinvestir au Lac d'Antre. Demande si on accepte ce don et s'il y a des questions Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0.

9. Terre d'Emeraude Communauté – Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2023 est disponible en mairie pour consultation. La revue de Terre d'Emeraude Communauté a été distribuée dans les boîtes aux lettres.

10. Affaires diverses

a) Visites Préfectorales

Le Préfet du Jura est venu pour la 3^{ème} et 4^{ème} fois à Villards-d'Héria. Nous soutien dans nos actions autour du Lac d'Antre. A la dernière visite, était avec la Sous-préfète secrétaire générale aux affaires régionales de la Préfecture de Région et le Directeur Régional adjoint de la DRAC. On va avancer pour la bâche du site archéologique avec un financement de l'Etat.

b) Gestion des chats libres

Une habitante du village a fait réaliser des stérilisations de chats libres, sur un secteur où le problème est identifié. Il y a eu pour 670 € de facture. La commune prendra en charge cette somme. Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0.

c) Courrier du Monsieur le Maire de Moirans-en-Montagne

Courrier de remerciement reçu le 27 août, par suite de la tempête du 31 juillet 2024 et l'intervention des moyens techniques municipaux en renfort des services de la commune de Moirans, fortement impactée. Le Maire donne lecture du courrier. Merci à ceux qui ont contribué à la gestion de cet événement climatique.

d) Poème sur Villards-d'Héria

Le Maire donne lecture d'un poème d'Arlette HUGON-ROSSI déposé en mairie fin août. Sera publié dans la prochaine revue.

e) Enedis – Coupure ligne HTA

À la suite des coupures multiples liées à des chutes d'arbre, et à l'impact fort sur le quotidien des habitants, le Maire ne voulait pas en rester là et a négocié une réunion avec Enedis le 14 novembre en fin de matinée. Un point global sur la gestion de cet incident par ENEDIS sera réalisé.

f) New Deal de la Téléphonie

Les études sur site et drone ont permis de déterminer un emplacement adapté. Le dossier suit son chemin auprès des opérateurs.

Michaël MARILLIER ajoute qu'en juin 2026 cela doit être fonctionnel.

Jean-Robert BONDIER confirme et informe que les demandent de travaux devraient être posés d'ici la fin de l'année.

Michaël MARILLIER informe qu'ils vont emmener l'électricité jusqu'à ce point, voir pour les lignes.

Le Maire confirme, ils installent des lignes enfouies, on aura du génie civil des Favrettes jusqu'aux barraques du Lac, peut-être qu'on fera faire le nécessaire pour le parking du Lac d'Antre, enfouir la ligne jusqu'à la cabane des pêcheurs.

g) Randonnée gourmande

Le Maire remercie le conseil municipal qui était présent, 195 partants, tous étaient très satisfaits sur l'ensemble. C'est une belle opération, on a les 4 associations sur un événement commun et ces associations voient une rétribution qui leur est faite. L'ACCA et le Comité des fêtes un peu plus de 900 €, les Parents d'élèves 460 € et la Protection civile (qui assure 2 points gourmands) 1 300 €. La différence vient du nombre de point gourmand et du volume à nourrir. Sur cette manifestation, la commune participe aussi à hauteur de 2 € par participant. Il convient d'acter de reverser une subvention de 400 € pour la Protection Civile qui sert d'intermédiaire pour les autres associations. Résultat des votes publics Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0.

h) Bilan des visites du site archéologique

Visite organisée par Onno Archéo, 1 500 visiteurs payants entre le 10 juillet et le 27 septembre, bilan très positif. Ça s'est réparti sur 3 visites par jour, 5 jours par semaine, en termes de charge de voitures, ça a été supportable.

i) Bilan de l'exposition d'art contemporain : archéologie, le jour d'après

Exposition du 21 juin au 1^{er} octobre on a accueilli 350 visiteurs, on a formé 7 médiateurs bénévoles. Ça n'a coûté à la commune que les frais d'assurance 300 €. Temps culturel qui se coordonnait bien avec le reste.

j) SIDEC – point sur les travaux

Michaël MARILLIER annonce que c'est quasiment terminé, il reste la fibre et Orange, ils doivent enlever les fils et les derniers poteaux pourront partir. Aurait aimé que ça se fasse avant l'hiver, ça ne sera pas possible pour Orange.

Michaël MARILLIER ajoute que tous les changements en RVS sont terminés, sont passé en Led.

Jean-Robert BONDIER informe que le projecteur vers chez André LAFONT passe de 400 watts à 18 watts. L'éclairage est bon.

Michaël MARILLIER ajoute qu'il a vu Jérôme Gaillard, et aimerait que l'on continue de faire cela régulièrement. C'est subventionné à 50 %.

Jean-Robert BONDIER donne lecture d'un courrier reçu de Camille BOUILLET pour une demande de lampadaire. Il y a déjà un lampadaire vers la maison Brangeat et une plus haute. Après discussion, le conseil ne voit pas comment donner suite favorable à cette demande.

k) Demande d'un parent d'élève

Demande d'une maman résidant hors RPI, pour son enfant qui est accepté par dérogation qui prend le bus pour aller à l'école du RPI de Martigna. Sollicite une subvention pour ces transports qui ne sont pas gratuits du fait qu'elle habite en dehors du RPI. Résultat des votes publics Pour 0 - Contre 9 - Abstention 0. Terre d'Emeraude Communauté a compétence petite mobilité, il faut qu'elle s'oriente vers eux. La commune ne prendra pas en charge les frais de transport.

l) Sensibil'haies

Livraison de haies mi-novembre 2024. On a 100 m de haie à préparer avec un chantier participatif et la plantation avec l'école. Il faudra définir la date de plantation.

m) Commande publique d'art contemporain, réseau karstique

Le Maire a assisté au prémontage d'une œuvre vidéo, basée sur données scientifiques misent en vidéo pour en faire une œuvre d'art. Il est invité à la présentation du film le 29 novembre à la Fraternelle à Saint-Claude, prolonge cette projection le samedi 30 novembre à Villards-d'Héria sur le site archéologique pour parler des phénomènes de résurgence d'eau. Ça se terminera par une randonnée avec les spéléologues de Saint-Claude pour aller visiter le Lapiaz du Fournet.

n) Hommage à Jean-Luc MORDEFROID

Directeur du musée de Lons, archéologue, c'était le conservateur des éléments mobiliers archéologiques découverts à Villards-d'Héria. Le Maire voulait évoquer son souvenir ce soir car il avait un lien important avec Villards-d'Héria et son patrimoine archéologique.

o) Incivilités

Alain MOISSONNIER informe qu'il y a des incivilités sur la commune depuis quelques temps, au four un cadenas cassé, au Lavoir de la Vie de l'Auge de la casse sur les regards et trop plein. Des bâtons, cailloux jetés sur la route depuis le pont au-dessus de la voie du Tram

Le Maire informe qu'il sera intransigeant en cas d'interception des malavenants avec dépôt de plainte et facturation des dégâts constatés. On peut également procéder à un rappel à l'ordre avec convocation en mairie qui fait l'objet d'un courrier au Procureur de la République. Cela fait aussi partie de nos fonctions d'élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.

Le Secrétaire de séance,

Jan VINCENT

Le Maire,

Jean-Robert BONDIER

